

BARÈME D'HONORAIRES



HONORAIRES DE TRANSACTION (à la charge de l'acquéreur)

o De 0 € à 30 000 €	Forfait de 4 500 € TTC*
o De 30 001 € à 60 000 €	Forfait de 5 400 € TTC*
o De 60 001 € à 100 000 €	Forfait de 7 000 € TTC*
o De 100 001 € à 150 000 €	7.00 % TTC*
o De 150 001 € à 250 000 €	6.50 % TTC*
o De 250 001 € à 350 000 €	6.00 % TTC*
o De 350 001 € à 450 000 €	5.50 % TTC*
o De 450 001 € à 600 000 €	5.00 % TTC*
o Plus de 600 001 €	4.50 % TTC*

Avis de valeur verbal : offert

Rapport d'estimation : (nécessaire pour donation, déclaration ISF, déclaration de succession, liquidation de communauté, garantie hypothécaire ou dossier de contentieux ou judiciaire, renégociation emprunt bancaire) : forfait de 150 € TTC

HONORAIRES DE LOCATION

Propriétaire et Locataire (locaux d'habitation mixtes ou meublés):

- o Rédaction de bail TTC* (publicité, visites, constitution et étude de solvabilité du dossier, rédaction du bail)
 - 8.07 € / m² hors zone tendue ou très peu tendue
 - 10.09 € TTC/m² en zone tendue
 - 12.10 € /m² en zone très tendue.
- o Honoraires d'Etat des lieux TTC*:
 - 3.03 €/m²
- o Renouvellement bail ou avenant au bail : 200 € TTC
- o Locaux à usage de garages, parkings : forfait de 60 € à 100 € TTC

Propriétaire et Locataire (locaux professionnels, tertiaires et commerciaux):

- o Renouvellement de bail ou avenant de bail : 500 € à 1500 € HT

HONORAIRES DE GESTION

- o Gestion courante 6.00 % HT du montant encaissé
- o Honoraires déclaration revenus foncier 80 € TTC
- o Commande et suivi de Diagnostics obligatoires 25 € TTC
- o Réalisation DPE projeté avec Optimmo 45 € TTC
- o Prestations complémentaires 84 € TTC
- o Vacation horaire 84 € TTC
- o Garantie loyers impayés 2.50 % TTC
- o Garantie vacance locative 2.00 % TTC
- Honoraires suivi de travaux :
 - o Travaux inférieurs à 200 € TTC : offert
 - o Travaux compris entre 201 € TTC et 500 € TTC : 42 € TTC
 - o Travaux compris entre 501 € TTC et 1000 € TTC : 84 € TTC
 - o Travaux supérieurs à 1001 € TTC : 8.40 % TTC du montant des travaux

HONORAIRES DE SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

Entre 135 € et 250 € HT du lots principaux selon le temps a passer.

Forfait minimum pour les petites copropriétés : 2500 € HT

- o Sommes des travaux inférieures à 5000 € HT : 5 % HT du montant HT des travaux, avec un minimum de 125 € HT
- o Sommes des travaux supérieures à 5000 € HT : 4 % HT du montant HT des travaux.
- o Sommes des travaux supérieures à 50 000 € HT : 3 % HT du montant HT des travaux

HONORAIRES IMMOBILIER ENTREPRISE

LOCATION (à la charge du preneur):

- o Inférieur à 10 000 € HT : forfait de 2500 € HT *
- o Supérieur à 10 001 € HT : 29 % HT du loyer annuel HT

TRANSACTION (à la charge de l'acquéreur):

- o De 0 € à 125 000 € : forfait de 10 000 € HT*
- o 7% HT du prix net vendeur dès 125 001 € NV

*Taux de TVA en vigueur